

**LA DÉCISION RENDUE DANS LA CAUSE DU
BARRAGE DE LA RIVIÈRE OLDMAN ET SES
RÉPERCUSSIONS SUR LES RECOMMANDATIONS
FORMULÉES DANS L'ÉTUDE DU COMITÉ
CONCERNANT LA RÉPARTITION DES
COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

**PRODUIT POUR LE COMITÉ PERMANENT DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES CHARGÉ DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Monique Hébert
James R. Robertson
Division du droit et du gouvernement**

Le 27 janvier 1992



Library of
Parliament

Bibliothèque
du Parlement

**Service de
recherche**